DELIBERATION N° 2021/340

Autorisant la prise en charge de divers frais relatifs aux bourses et prix attribués aux scolaires, exercice 2021

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 24 novembre 2021,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2021/64 du 3 mars 2021, portant approbation du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2021/200 du 21 juillet 2021, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2021/283 du 13 octobre 2021, portant décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2021/ du 24 novembre 2021, portant décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n°2021/118 du 6 août 2021,

La commission municipale intitulée « Cohésion sociale, action éducative et citoyenneté » entendue en séance du 28 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1er /

D'autoriser l'acquisition et la cession de dictionnaires français/anglais pour l'ensemble des élèves de CM2 des établissements scolaires publics de la Ville et de l'école catholique de Dumbéa-Sur-Mer.

ARTICLE 2 /

D'autoriser la prise en charge des frais liés à l'achat de tablettes numériques pour les élèves méritants de CM2 (liste annexée) des établissements scolaires publics de Dumbéa et de l'école catholique de Dumbéa-Sur-Mer, soit 26 unités pour les établissements scolaires de Dumbéa et 2 pour l'école catholique de Dumbéa-Sur-Mer.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes seront imputées :

- Pour les dictionnaires, en section de fonctionnement, au chapitre 011, intitulé « charges à caractère général », du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2021, pour un montant n'excédant pas trois-cent-quatorze-mille-sept-cent-soixante francs CFP (314 760 F.CFP)

- Pour les tablettes, en section de fonctionnement du budget, au chapitre 67, intitulé « charges exceptionnelles », du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2021, pour un montant n'excédant pas sept-cent-quatorze mille francs CFP (714 000 F.CFP)

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 NOVEMBRE 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 NOVEMBRE 2021

Le Maire,

Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SAS	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD		1
ECOLES		19

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

03 DEC. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ECOLE	LISTE DES ENFANTS		
	CLASSE	NOM DE L'INSTITUTEUR ou INSTITUTRICE et PRENOM	NOM DE L'ELEVE
F.L DORBRITZ	CM2A	BOUHADJADJ ELSA	XOLAWAWA Carel
F.L DORBRITZ	CM2B	CREPIN Laure	VAITANAKI Leyanna
F.L DORBRITZ	CM2C	PELAGE Claire	MENANTAUD DE COMBREDET Juliette
DUMBEA -SUR-MER	CM2A	M, Jean-Baptiste HENNION	WENESSIA Sébastien
DUMBEA -SUR-MER	CM2B	Mme Cyndi RIVAL	TUITA Visesio
Mainguet	cm2	SADIMAN Lydie	Marion Hnalep
GS DE GRESLAN	CM2A	Mme MAI LUONG	FAKATIKA Enélio
GS DE GRESLAN	CM2B	Mme CAIHE	NICOLE Eva
Louis BENEBIG	CM1/CM2	KARDJO Sandrine	PALENE Soraya
Louis BENEBIG	CM2	CHEMINADE Thomas	TAVITA Vaïmata
V BARDOU	CM2	Frédérick CORDINNIN	TONG Antoine
V BARDOU	CM1/CM2	Laurence BROTTO	MILIE Grace
GS DILLENSEGER	CM2V	VARLET Romain	MUNOZ Eloïse
GS DILLENSEGER	CM2R	LEROUX Ingrid	CITRE Ethan
Renée FONG	CM2B	Wendy WENDT	Cyrielle FILIKESA
Renée FONG	CM2A	Cédric SAPIN	Charles SINEMAJA
HIGGINSON	CM2	Mme GREGOT	RENOU Alinka
Paul DUBOISE	CM1/CM2 a	COULON Jean-Yves	WANAXAENG Gwenaël
Paul DUBOISE	CM1/CM2 b	CHADES Carole	SUTA dit SAPONIA Maïly
Paul DUBOISE	CM1/CM2 c	LAVIGNE Yan	HAKOMANI Tressy
Paul DUBOISE	CM1/CM2 d	MAGNIER Catherine	VAITANAKI Tisao
GUSTAVE CLAIN	CM2A	CAFFA NADIA	CHASSAING LEO
GUSTAVE CLAIN	CM2B	GUILLEMARD STEPHANIE	HINFRAY EMRIK
GUSTAVE CLAIN	CM2C	BELBONG BOB	THIRIET HUGO
GS Michelle DELACHARLERIE ROLLY	CM2 b	LEULAGI Priscillia	SEIKO Edelweiss
GS Michelle DELACHARLERIE ROLLY	CM2 A	FONDERE Nicolas	WATRENG Yuna
Catholique de Dumbéa sur Mer	CM2A	TEIRI STEPHANIE	FAIONALAVE LAFAELE
Catholique de Dumbéa sur Mer	CM2B	ATTAWA ELOISE	POILAGI ANASTASIA